

OBJET : (020) ADMINISTRATION GENERALE - CONSEILLER MUNICIPAL - CHARGE DES QUESTIONS DE DEFENSE- DESIGNATION

LE SEPT AVRIL,

Le Conseil Municipal de la Commune de SANNOIS, légalement convoqué le mercredi 1^{er} avril 2026, s'est assemblé au lieu de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Nicolas PONCHEL,**

ETAIENT PRESENTS : Monsieur PONCHEL Maire,
M. FLAMENT, Mme SAIDI, M. ZAMBUJO,
Mme MONTEL, Mme TAGUEMOUNT,
Adjoints
Mme MARTIN, M. LAIGLE,
Mme GUINET, M. EDOUARD, Mme LEMOINE,
M. LOUIS-MICHEL, M. GOBINET, Mme SEHL,
Mme GUERIN, M. MARTINVALET, Mme PINHEIRO,
Le nombre de conseillers en exercice est de 35
M. CALVIAC Mme CHAMARD LASTRE, M. CHINI,
Mme DE SOUSA, M. FLEURY, Mme FRITIS
Mme HELT, M. PORTIER, Mme CAPBLANC,
M. LASSOUED, Mme LE FUR, M. BOUCLY,
Mme JACQUET-LEGER, M. GORZA
Conseillers Municipaux,
formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

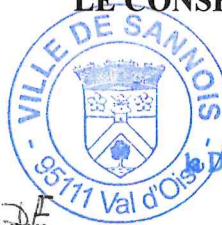
M. LAMARCHE	à	M. FLAMENT
M. JAMET	à	Mme HELT
Mme BOUNAGCHA	à	M. BOUCLY

ABSENT EXCUSE : M. BOISCO

SECRETAIRE DE SEANCE : M. CALVIAC

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Exécutoire en vertu de l'article L 2131-1 DU CGCT
A.R. du 10/04/2026
Identifiant unique de l'acte
N° 095-219505823 - 2026.04.07 - DL2026 - 95 - DE
Publiée le 10/04/2026



Pour le Maire,
par délégation
Directrice Générale Adjointe des Services

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026/25 du 7 avril 2026

OBJET: (020) ADMINISTRATION GENERALE - CONSEILLER MUNICIPAL - CHARGE DES QUESTIONS DE DEFENSE- DESIGNATION

Le Conseil Municipal,

Vu le résultat des élections municipales du 22 mars 2026,,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2121-29, L 2122-21 et L 2121-21

Vu la circulaire du 26 octobre 2001 concernant la mise en place d'un conseiller municipal chargé des questions de défense,

Vu l'instruction ministérielle du 8 janvier 2009,

Créée en 2001, par le ministère délégué aux Anciens combattants, la fonction de correspondant défense a vocation à développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense.

Considérant que son rôle s'articule autour de 3 axes à savoir :

- Le premier domaine concerne le parcours de citoyenneté qui comprend l'enseignement de défense à l'école, le recensement et la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD) ;
- Le deuxième domaine concerne les activités de défense avec le volontariat, les préparations militaires et la réserve militaire ;
- Le troisième domaine concerne le devoir de mémoire et la reconnaissance.

Considérant que pour en garantir le caractère concret et la pérennité, ces actions doivent s'appuyer sur une dimension locale forte, et que par conséquent, il convient de désigner un conseiller délégué chargé des questions de défense,

Considérant que l'unanimité des membres du Conseil Municipal a souhaité procéder au vote à main levée.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Vote(s) Pour : 33

Vote(s) Contre : 0

Abstention(s) : 1

DECIDE :

Article 1 : de désigner le conseiller délégué chargé des questions de défense.

- CALVIAC Gilles

Article 2 : de préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

AINSI DELIBERE,

LE MAIRE

Nicolas PONCHEL



POUR EXTRAIT CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Gilles CALVIAC
Conseiller Municipal